



CRITÈRES DE SÉLECTION

TYPE DE STRUCTURES SOUTENUES

La Fondation soutient uniquement des organismes :

1. **Sans but lucratif** : des associations, des fondations ou des fonds de dotation. Elle ne soutient pas de structures ayant un statut de société civile ou commerciale même si celles-ci sont reconnues d'utilité sociale.
2. **Ayant une gouvernance indépendante**, non publics, non parapublics, non confessionnels et apolitiques.
3. **Répondant aux critères du mécénat**, exerçant une activité en France et étant d'intérêt général. Si une part de l'activité de la structure est lucrative, celle-ci ne doit pas être prépondérante.
4. **Porteurs de leur propre projet**. La Fondation ne finance ni tête de réseau associatif, ni projet individuel.

LE PARRAINAGE

La vocation de la Fondation VINCI est d'encourager les collaborateurs du Groupe à s'engager. Seuls les projets parrainés par un ou plusieurs salariés peuvent ainsi être aidés.

LE FINANCEMENT

Etant ponctuel, le financement apporté par la Fondation ne peut porter sur des charges récurrentes. Il porte sur des dépenses d'investissement matériel (outillage, véhicule, informatique, mobilier, aménagement de locaux, etc.) ou immatériel (site internet, formations directement liées au projet, etc.).

Les enveloppes par projet sont en moyenne de 10 000€.

FONCTIONNEMENT/PRESTATIONS DE SERVICE

La Fondation finance des dépenses de fonctionnement (loyers, salaires, etc.) dans le cadre d'un lancement de nouveau projet, d'une nouvelle activité, d'une expérimentation ou d'un essaimage de la structure sur un nouveau territoire.

TYPE DE PROJETS SOUTENUS

La Fondation soutient des projets associatifs qui favorisent l'insertion des personnes en situation de fragilité socio-économique sur le territoire national (métropole et outre-mer). Elle soutient des initiatives dans quatre domaines d'intervention :



DE L'ORIENTATION À L'EMPLOI

Projet permettant aux personnes de choisir leur avenir, construire leur projet professionnel, et ce dès le collège, pour accéder à l'emploi.

Exemple : projets d'insertion par l'activité économique, formation aux savoirs de base, apprentissage du français, accès au numérique, accompagnement vers l'embauche, etc.



LIEN SOCIAL EN TERRITOIRES FRAGILISÉS

Projet favorisant les échanges et la convivialité entre les habitants de quartiers prioritaires de la ville et de territoires ruraux (communes inférieures à 2000 habitants).
Exemple : ateliers sportifs ou culturels, loisirs, fêtes de quartier, soutien scolaire, etc.



MOBILITÉ SOLIDAIRE

Projet accompagnant les publics pour lesquels la mobilité est un frein pour trouver un emploi.

Exemple : auto-écoles et garages sociaux, loueurs solidaires, plateformes de mobilité, etc.



LOGEMENT

Projet favorisant l'accès et le maintien dans le logement de personnes vulnérables.

Exemple : conseil sur la gestion des consommations ou l'entretien de son logement, prévention aux expulsions, habitats participatifs, favorisant la mixité sociale, etc.

CAS PARTICULIERS

STRUCTURES

RÉSEAUX TYPE CROIX-ROUGE, SECOURS POPULAIRE, RESTOS DU COEUR...

- ✓ Projet dans nos thématiques.
- ✓ Uniquement les antennes locales de ces réseaux.

RESSOURCERIES, RECYCLERIES, COLLECTERIES

- ✓ Située dans un quartier prioritaire ou territoire rural.
- ✓ Structure d'insertion par l'activité économique à statut associatif.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

- ✓ Projet dans nos thématiques.
- ✓ Pérennité de l'association garantie.

FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS

- ✓ Mixité sociale existant au sein de la structure (partenariat avec des organismes comme l'Aide Sociale à l'Enfance, des centres sociaux, Secours Populaire, etc.).
- ✓ Démarche d'accueil de jeunes en situation de précarité (politique tarifaire, etc.).

CLUBS DE SPORT

- ✓ Proximité d'un quartier prioritaire de la ville ou d'un territoire rural (commune inférieure à 2000 habitants).
- ✓ Structures avec autres actions sociales (soutien scolaire, accès à la culture, liens parents, etc.).

PUBLICS

PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

- ✓ Projets dans nos thématiques lorsque la dynamique est l'inclusion dans le monde ordinaire ou en faveur de la mixité.

PUBLICS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ (migrants, sans-abri, etc.)

- ✓ Projets qui ont vocation à sortir ces personnes de leur situation d'urgence (apprentissage du français, accompagnement vers l'insertion professionnelle, épiceries sociales, etc.).

FAMILLES OU PERSONNES EN GRANDE DIFFICULTÉ

- ✓ Accompagnement nécessaire de la part de l'association sur les questions de solvabilité (endettement, situation à risque, etc.).

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

- Si l'association exerce une activité économique, celle-ci ne doit pas représenter plus de 30% de son budget.

HORS CRITÈRES

- ✗ Les projets humanitaires à l'étranger.
- ✗ Les associations soutenues par des collaborateurs dans le cadre des défis sportifs à l'étranger ou en France (4L Trophy, Senegaz'Elles, etc.).
- ✗ Projets handicap quand ils sont liés à l'éducation ou la parentalité.
- ✗ Etablissements scolaires (dont École de la 2^e chance).
- ✗ GEIQ